

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. 50 c.
INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. — Annonces, la ligne, 45 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : E. CRITOT

BUREAUX : Impasse de la Sous-préfecture, ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et sont considérés comme continués, sans réception d'avis contraire.

Les annonces judiciaires et légales seront insérées en 1870, pour le département de la Loire, dans les cinq journaux suivants : le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Courrier de Roume*, le *Journal de Roanne* et l'*Echo Roannais*.

Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au rédacteur en chef. Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPÊCHE

TÉLÉGRAPHIQUE

Tours, 1^{er} décembre 1870.

Intérieur à Préfet et Sous-Préfet
CIRCULAIRE

La délégalion du Gouvernement a reçu, aujourd'hui jeudi 1^{er} décembre, la nouvelle d'une victoire remportée sous les murs de Paris, pendant les journées des 28, 29 et 30 novembre. Cette nouvelle a été apportée à Tours par le ballon le *Jules Favre*, descendu près de Belle-Isle-en-Mer.

A quatre heures, M. Gambetta, membre du Gouvernement, s'adressant à la foule réunie dans la cour de la préfecture, a confirmé en ces termes la grande et heureuse nouvelle :

Chers concitoyens, après soixante-douze jours d'un siège sans exemple dans l'histoire, tout entier consacré à préparer, à organiser les forces de la délivrance, Paris vient de jeter hors de ses murs, pour rompre le cercle de fer qui l'étreint, une nombreuse et vaillante armée, préparée avec prudence par des chefs consommés, que rien n'a pu ébranler ni ébranler dans cette laborieuse organisation de la victoire. Cette armée a su attendre l'heure propice, et l'heure est venue. Excités, encouragés par les fortifiantes nouvelles venues d'Orléans, les chefs du gouvernement avaient résolu d'agir, et, tous d'accord, nous attendions depuis quelques jours, avec une sainte anxiété, le résultat de nos efforts combinés.

C'est le 29 novembre, au matin, que Paris s'est ébranlé !

Une proclamation du général Trochu a appris à la Capitale cette résolution suprême, et avant de marcher au combat, il a rejeté la responsabilité du sang qui allait couler sur la tête de ce ministre et de ce roi dont la criminelle ambition foule aux pieds la justice et la civilisation moderne. L'armée de sortie est commandée par le général Ducrot qui, avant de partir avait fait, à la manière antique, le serment solennel devant la ville assiégée et devant la France anxieuse, de ne rentrer que mort ou victorieux. Je vous donne dans leur laconisme les nouvelles apportées par le ballon le *Jules Favre*, un nom de bon augure et cher à la France, tombée ce matin à Belle-Isle-en-Mer.

Le 29, au matin, la sortie dirigée contre la ligne d'investissement a commencé sur la droite par Choisy, L'Hay et Chevilly ; dans la nuit du 29 au 30, la bataille a persisté sur ces divers points. Le général Ducrot, sur sa gauche, passe la Marne, le 30 au matin, il occupe successivement Mely et Montmesly, prolonge son mouvement sur sa gauche pas la Marne et, adossé à la Marne, se met en bataille de Champigny à Bry. L'armée passe alors la Marne sur huit points, elle couche sur ses positions, après avoir pris à l'ennemi 2 pièces de canon. L'affaire a été rapportée à Paris par le général Trochu.

A ce rapport où l'on fait l'éloge de tous, on ne passe sous le silence que la grande part du général Trochu à l'action : ainsi faisait Turenne. Il est constant qu'il a rétabli le combat sur divers points en entraînant l'infanterie par sa présence. Durant la bataille le périmètre de Paris était couvert par un feu formidable, l'artillerie fouillait toutes les positions de la ligne d'investissement. L'attaque de nos troupes a été soutenue pendant toute l'action par des canonniers lancés sur la Marne et sur la Seine.

Le chemin de fer circulaire de M. Dorian, dont on ne saurait trop célébrer le génie militaire, a coopéré à l'action à l'aide de wagons blindés faisant feu sur l'ennemi.

Cette même journée du 30, dans l'après-midi, a donné lieu à une pointe vigoureuse de l'amiral Larocnière, toujours dans la direction de L'Hay et Chevilly ; il s'est avancé sur Longjumeau et a enlevé les positions d'Epiney au-delà de Longjumeau, positions retranchées des Prussiens qui nous ont laissé de nombreux prisonniers et encore 2 canons.

A l'heure où nous lisons la dépêche de Paris une action générale doit être engagée par le général Vinoy.

D'aussi considérables résultats n'ont pu être achetés que par de glorieuses pertes. 2000 blessés. Le général Renault, commandant le 2^e corps, et le général Lacharrière ont été blessés

Le général Ducrot s'est couvert de gloire et mérité la reconnaissance de la nation.

Les pertes prussiennes sont très-considerables. Tous ces renseignements sont officiels, car ils sont adressés par le chef d'état-major général, le général Schmitz.

Pour extrait conforme :

LEON GAMBETTA.

Le génie de la France, un moment voilé réapparaît, grâce aux efforts du pays tout entier ; la victoire nous revient, et, comme pour nous faire oublier la longue série de nos infortunes, elle nous favorise presque sur tous les points. En effet, notre armée de la Loire a déconcerté, depuis trois semaines tous les plans des Prussiens et repoussé toutes leurs attaques. Leur tactique a été impuissante sur la solidité de nos troupes, à l'aile droite comme à l'aile gauche. Etrepagny a été enlevé aux Prussiens, et Amiens évacué à la suite de la bataille de Paris. Nos troupes d'Orléans sont victorieusement lancées en avant. Nos deux grandes armées marchent à la rencontre l'une de l'autre. Dans leurs rangs, chaque officier, chaque soldat sait qu'il tient dans ses mains le sort même de la patrie. Cela seul les rend invincibles.

Qui donc douterait désormais de l'issue finale de cette lutte gigantesque ? Les Prussiens peuvent mesurer aujourd'hui la différence qui existe entre un despote qui se bat pour satisfaire ses caprices, et un peuple armé qui ne veut pas périr. Ce sera l'éternel honneur de la République d'avoir rendu à la France le sentiment d'elle-même, et l'ayant trouvée abaissée, désarmée, trahie, occupée par l'étranger, de lui avoir ramené l'honneur, la discipline, les armes, la victoire. L'envahisseur est sur la route où l'attend le feu de nos populations soulevées.

Voilà, citoyens, ce que peut une grande nation qui veut garder intacte la gloire de son passé, qui ne verse son sang et celui de l'ennemi que pour le triomphe du droit et de la justice dans le monde.

La France et l'univers n'oublieront pas que c'est Paris qui, le premier, a donné cet exemple, enseigné cette politique, et fondé ainsi sa suprématie morale, en restant fidèle à l'héroïque esprit de la Révolution.

Vive Paris ! Vive la France ! Vive la République une et indivisible !

LEON GAMBETTA.

Tours, 2 décembre.

Le nouveau mouvement en avant de l'armée de la Loire a débuté par un succès. Le 16^e corps a trouvé l'ennemi fortement établi à Guillonville et à Terminier.

Malgré la résistance énergique de l'ennemi, qui comptait au moins 20,000 hommes et 40 à 50 canons, on a enlevé successivement, outre la première position de Pennemi, celles de Mouneville, Vilpion, et Faverolle. Nos troupes ont vigoureusement enlevé les villages à la bayonnette. L'artillerie a été remarquable. Nos pertes sont peu graves ; celles de l'ennemi sont considérables. Nous avons fait de nombreux prisonniers. Les honneurs de la journée sont à l'amiral Jaureguibery.

PROTESTATION

La fortune nous devient enfin favorable. Depuis deux jours les bonnes nouvelles se succèdent et nous promettons d'espérer une issue heureuse de cette guerre où nous avons éprouvé des revers sans précédents dans notre histoire.

Nous devons le constater avec orgueil. La victoire n'a pas amoili la fierté française.

Ces vœux pour l'armistice et pour la paix qui se manifestaient aux jours de nos défaites, n'ont plus se produire. La confiance a rendu à nos esprits leur virilité première. Ce que l'on demande aujourd'hui, c'est de partir et d'aller aider nos braves soldats de l'armée de la Loire et de l'armée de Paris.

Pourquoi faut-il qu'en France, il y ait toute une classe de privilégiés qui reste insensible à cet élan unanime ?

Des hommes que la loi exemptait, ont compris que la loi faisait une faute, et que tout le monde devait courir sus aux Prussiens, lorsqu'on envoie au feu tout ce que la nation compte de valide.

C'est ainsi que nous voyons s'enrôler et des prêtres de la Vendée, et des membres de l'Université.

Malgré de nobles exemples, nous voyons notre clergé préférer les douceurs d'une honnête sécurité et d'une lâche paresse, aux glorieux dangers d'une lutte patriotique.

Tous les jours, passent dans les rues des citoyens en robe noire, qui ont, disent-ils, pour mission d'apprendre aux hommes à vivre et à mourir noblement, et qui n'ont pas le courage, eux qui n'ont point de famille, de leur donner l'exemple des grands sacrifices.

Que font ici tous ces vicaires et ces séminaristes pleins de santé, ces jeunes hommes qui n'ont pas le souci du lendemain, qui n'ont pas à craindre de laisser une femme et des enfants dans la misère, tous ces hommes que depuis si longtemps la France nourrit du produit de ses impôts.

Comment ! la honte ne leur monte pas au front, en passant devant toutes ces maisons où manque un père, un fils, un frère !

Un pareil privilège dans la crise que nous traversons est plus qu'une faute, c'est un scandale.

Nous invitons les citoyens de l'arrondissement de Roanne à protester énergiquement contre l'exemption du service militaire accordée au clergé. S'ils veulent bien nous adresser leurs protestations, nous les ferons parvenir à bonne destination et nous ferons tous nos efforts pour qu'il leur soit donné une suite convenable.

QUESTION CAPITALE

30 novembre 1870.

En présence de la terrible guerre dans laquelle la France se trouve engagée et des dépenses extraordinaires et exceptionnelles que nécessite la défense nationale, chacun comprendra que si les hommes se trouvent, l'argent par contre fait défaut, se cache ou émigre, soit par crainte, soit par système, ce qui est pire, partant la difficulté pour le plus grand nombre de s'en procurer, attendu que la caisse des banques est ouverte pour recevoir et fermée pour donner, notamment pour le propriétaire qui ne peut rembourser à courte échéance.

Quant aux villes et aux communes, la situation est la même et les difficultés en égard aux besoins répétés s'accroîtront jusqu'au jour où il deviendra impossible pour tous de se procurer un sou de crédit tout en donnant satisfaction aux exigences des capitalistes avides, toujours prêts à spéculer sur les calamités publiques. De là, viendra la ruine en haut et la misère en bas, puis le vide dans les caisses publiques et l'inaction dans les services, par suite la désorganisation des forces armées et l'atonie du corps social. Ce jour-là la France sera à la merci du vainqueur.

Si l'argent se retire, si le capitaliste se refuse, il faut s'en passer ; si la Banque de France en 1870 comme en 1848 ne répond pas à l'attente publique, si elle ne vient en aide à l'Etat qui pourtant lui a conféré de monstrueux privilèges, il ne faut pas pour cela la supprimer, mais lui faire simplement concurrence de boutique à boutique.

Que l'Etat ou le gouvernement de la défense nationale décrète : vu l'urgence, en attendant la sanction plus régulière d'une loi, la création d'une banque dite nationale fondant son crédit sur la mobilisation de la propriété, autrement convertit en meubles ou valeurs ce qui est immeuble.

La solution est des plus simple et très-pratique, elle frapera tous ceux qui voudront s'en rendre compte sans parti pris, sans préventions. Notons que les billets de banque en l'absence du numéraire récalcitrant ont cours forcé aujourd'hui, ce qui arrivera toujours dans toute crise politique ou sociale, cela par le trop peu de numéraire en circulation, 3 ou 4 milliards, qui prennent peur, spéculent ou conspirent. Ce défaut d'abondance et de circulation entrave les affaires, suspend la vie dans le corps social, le paralyse dans son action, c'est la mort.

Pour faire renaitre le mouvement et faciliter à ceux qui n'ont que des immeubles la plupart grevés d'hypothèques ou de dettes, le moyen de faire face aux dures nécessités du moment, c'est de jeter sur le marché de nouveaux milliards en créant une émission de papier-monnaie ayant le cours forcé des billets de banque avec la plus solide des garanties, la propriété-gage que n'offre pas ceux de la banque de France puisque liquidation faite, un billet de 1,000 fr. ne trouverait en caisse que 500 fr. pour le solder, tandis que la banque nationale prêtant sur première hypothèque pour moitié de la somme intrinsèque réelle de la propriété, émettrait la même somme en papier que recevrait l'emprunteur, cela sous la garantie de l'Etat, le contrôle de la représentation nationale et la vérification de la Cour des comptes.

En prêtant pour 20 ans à intérêt 3 p. 0/0 l'an ou remboursable par annuités au gré de l'emprunteur et la Banque escomptant en tout temps à 1 p. 0/0 les effets de commerce, etc., dans tout l'empire, opérant avec toute garantie sur des sommes énormes, il rentrerait dans les coffres de l'Etat pas moins d'un milliard chaque année que prélèvent les intérêts usuraires et agios de tout genre du capital sur la propriété et l'escompte seuls. De ce simple fait il résulterait une véritable révolution financière qui constituerait la plus grande des forces économiques, le crédit en gé-

néral et le crédit agricole en particulier, permettrait à l'Etat de rembourser sa dette, éviterait la banqueroute menaçante ou la liquidation sociale inévitable.

Les capitaux surabondant sur la place faciliteraient les transactions et opérations au comptant, permettraient à l'Etat de retirer peu à peu l'or de la circulation pour n'y laisser que la pièce de 5 fr. et la menue monnaie comme appoint de la coupure de ses billets de banque. Quant aux capitaux particuliers, ils se déverseraient forcément dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, la spéculation au mieux des intérêts privés. De ce jour, on pourra rendre le marché de l'argent libre. L'usure patenée aura fait son temps. Enfin l'ordre, le vrai commencera à remplacer l'anarchie dans les forces économiques et sociales et la grande question de l'organisation du travail dans la société sera bien près d'être résolue.

La république alors s'assoiera sur deux bases solides, la propriété accessible à tous et le travail pour tous, ayant sa population agricole engagée et intéressée à son maintien ; elle deviendra inébranlable, le paysan ne demande que de l'argent à bon marché et un gouvernement qui lui en prenne le moins. Quant au reste, la forme du gouvernement, ça lui est égal, la politique, il n'y comprend rien et s'en soucie médiocrement.

Votre abonné, CÉSAR, petit propriétaire, cultivateur.

RÉPONSE À M. GENTON

M. Genton inculpé d'avoir :
1° Eté candidat officiel ;
2° Maintenu le cautionnement des journaux ;
3° Voté une guerre insensée.

Répond :
Par un réquisitoire de trois colonnes et demi, adressé à M. le Sous-Préfet et dirigé contre le *Courrier de Roanne*.

Il est vrai qu'il donne quelques explications au sujet de son passé politique ; mais quelles explications !

Lisez le petit passage relatif à la guerre : Quel pathos et quelle naïveté !

« J'entends encore, dit M. Genton, la voix « émue et respectée de l'honorable marquis « de Talhouët, dans cette séance fameuse du « 18 juillet, proposant à la France, au nom de « la commission nommée par la Chambre, de « voter son sang et son or pour venger notre « injure. »

Quelle injure, Monsieur ? le choix du prince de Hohenzollern comme roi d'Espagne ?

On ne vous connaissait pas si susceptible en matière politique ; vous M. Genton, qui, tant de fois, avez acclamé Emile Ollivier, traité non-seulement au parti démocratique, mais même au parti libéral ; vous qui pendant plusieurs mois, vous êtes très-bien accommodé d'un ministère qui, avec l'aide du trop illustre Piétri, organisait des complots en chambre et faisait des spectres rouges en carton à l'usage de la province, vous M. Genton, qui trouvant sans doute que nous n'étions pas tombés assez bas, donniez pour successeur à Ollivier ce Cousin-Montauban, tellement taré, que malgré la protection impériale, il fut, à son retour de Chine, conspué par une chambre impérialiste.

Ne parlez donc jamais de votre passé politique.

Vous main a touché celle des plus infâmes gredins qui jamais aient gouverné la France.

Si vous n'êtes pas sciemment complice de toutes leurs lâchetés et de toutes leurs trahisons, et je désire pouvoir le croire, car le nombre de ces misérables est déjà assez grand ; il est hors de doute que vous avez complètement manqué de tact et de dignité. Vous êtes arrivé à la Chambre porté sur les épaules des pompiers de Janvier de la Motte. Vous y êtes resté six mois, en faisant quelquefois de l'indépendance pour la forme, c'est vrai ; mais chaque fois qu'une question importante était sur le point d'être tranchée, chaque fois que le parti démocratique menaçait de gagner un peu de terrain, et qu'Ollivier, avec son outrecuidance, vous laissait entrevoir sa démission, vous n'étiez plus que le député officiel avec sa servilité trop connue :

Voilà pour votre passé politique ! Vous déclarez que vous mettez, quand même, sur votre carte, ancien député. Cela ne prouve qu'une qu'une chose, c'est que vous placez très-mal votre amour-propre.

Et maintenant, passons, s'il vous plaît, à votre réquisitoire.

Ah ! vous avez la main bien malheureuse, et je n'avais que trop raison, de vous dire que vous manquiez complètement de tact.

Quelle fâcheuse idée avez-vous eu de nous parler des monuments expiatoires élevés par la Restauration et de nous rappeler cette triste époque. En parlant de Feurs, vous vous écriez :

« Nos pères sont morts martyrs ». Pas tons, Monsieur, il en est qui ont vécu bourreaux et qui ont rendu leur belle âme à Dieu, après avoir conquis dans leur vie, l'amitié et la reconnaissance des Jésuites et des Autrichiens. A la terreur de Robespierre, on a vu succéder la terreur blanche, et ce n'était guères par la douceur que se distinguaient les procureurs du roi du bon Louis XVIII.

J'ai le plaisir de connaître très-particulièrement un vieux soldat de l'empire, qui en vertu d'un réquisitoire de M. votre grand-père, a fait, je crois, treize mois de prison pour avoir crié : Vive l'empereur, à la suite d'un souper fait avec quelques camarades. Il paraît que dans la famille on ne plaisante guères sur les questions dynastiques. Les temps seuls ont changé et peuvent expliquer comment de la côte d'un émigré a pu sortir un candidat officiel du ridicule neveu du fusilleur de Vincennes.

Je vous trouve mieux inspiré, M. Genton, lorsque vous nous parlez de la pieuse maison de St-Jodard, et lorsque vous vantez ces missionnaires qui vont, aux extrémités du monde, porter, au mépris de leur vie, la civilisation chrétienne. Seulement je trouve que cela n'est pas complet. Vous auriez pu dire un mot, non seulement de leurs malheurs aux extrémités du monde, mais de leurs petits malheurs dans nos provinces. N'avez-vous pas lu quelque part le récit du fâcheux scandale de l'Hôtel des Etrangers à Lyon ?

Vous avez versé des larmes de douleur et de colère, en voyant attaquer MM. Muron et Ardaillon. Il est de fait que vous ne pouvez leur savoir mauvais gré d'avoir soutenu l'empire et de prêter encore à la réaction l'appui de leur influence. Vous appartenez tous trois à ce parti dit conservateur, qui a conduit la France à la guerre, à la ruine, à la spoliation. Vous vous soutenez, rien de mieux. Mais vos larmes n'attendrissent personne. Grâce à votre vote et à celui de vos honorables amis, M. Genton, il n'est guères de familles qui n'aient en ce moment quelque fils au poste du danger ; c'est pour celui-là, que vous avez envoyé peut-être à la mort qu'elles gardent leurs larmes, et non point pour en arroser, comme vous le faites, le crâne dénudé et peu intéressant de M. Ardaillon, ex-président de la chambre des avoués.

Quant à l'honorabilité de vos juges, permettez-nous de rire et de passer outre.

Mais je remarque que vous vous attendrissez singulièrement.

Vous avez dû plaider beaucoup devant la cour d'assises, n'est-il pas vrai ?

Après avoir pleuré sur les attaques dirigées contre MM. Muron et Ardaillon, vous pleurez sur le départ de MM. de Pons et de la Tour-du-Pin, puis vous pleurez sur Bourbaki, vous pleurez encore sur Aurelles de Paladines jusqu'au moment où vous sanglottez en parlant des commerçants de Roanne qui vont être sans doute guillotins par leurs ouvriers.

Toutes cette comédie n'est rien auprès de cette réminiscence dont vous faites hommage à la République, de cette seconde édition du cri poussé par Mme Roland.

Que de crimes. Mon Dieu ! M. Genton, vous avez cru probablement arriver au sublime : Eh bien ! parole d'honneur, le mot de Mme Roland placé où vous l'avez mis n'est rien qu'une bouffonnerie.

Mais finissons-en ! Vous avez voulu faire beaucoup de bruit autour de votre révocation. Vous êtes arrivé à vos fins.

Vous croyez, sans doute, être tellement au-dessus des autres mortels que la France entière devait être informée de la révocation dont vous étiez frappé. C'est que vous, vous n'êtes pas un homme ordinaire : Consolez-vous, la France est consternée. En voyant son sol menacé par les Prussiens, et St-Haon-le-Châtel privé de son ancien maire, elle se demande jusqu'où iront ses humiliations.

Ayez quelque patience et laissez notre armée débloquer Paris. L'heure de la réparation sonnera.

E. H. CURTOT.

LE DRAME DE METZ.

— Sous ce titre, le R. P. Marchal, aumônier de la Garde impériale, publiée chez M. Jossereau le récit des tristes faits auxquels il a assisté : nous sommes heureux de pouvoir donner la conclusion si patriotique de ce remarquable travail.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est un prêtre qui parle.

L'histoire dira qu'un César sexagénaire, à la tête de 230,000 hommes qu'il avait amollis à osé déclarer la guerre à 1,200,000 hommes parfaitement armés et pleins d'ardeur. L'histoire dira que l'inepte Frossard a reçu le commandement d'un corps d'armée pour avoir donné à un pauvre enfant malade des leçons de vélocipède, et que toutes les forces orgueilleuses de l'Avanturier ont été remises entre les mains de l'Avanturier dont la jalousie avait préparé le drame de Queretaro. L'histoire dira qu'un bandit couronné, au lieu d'armer son peuple contre l'étranger, n'a songé qu'à s'armer contre lui, et qu'après avoir sauvé pour sa part deux cents millions d'économies, il n'a laissé à la France aux abois, avec les débris d'une couronne profanée, que 20 milliards de dettes et le fleau de l'invasion !

Et maintenant, peuples instruissez-vous. Sachez bien que l'avenir du monde est engagé dans le formidable duel que vous avez sous les yeux. C'est la lutte du passé contre l'avenir, de la force contre le droit, de l'autocratie contre la liberté. Et vous habitants de nos campagnes, efforcez-vous de comprendre. Si on vous enlève vos chevaux, vos bestiaux et vos voitures après

vous avoir pris vos fils pour les conduire à la boucherie, c'est grâce à l'Empire, à cet Empire que vous avez tant acclamé après avoir fermé l'oreille à la voix de ceux qui voulaient vous instruire. Cet homme à qui vous devez tous vos malheurs, vous croyez peut-être qu'il souffre de vos souffrances, en pensant aux ruines qu'il a faites, aux mères et aux fiancées qu'il a mises en pleurs, aux ruissaux de sang que j'ai vu couler parce qu'il l'avait ainsi voulu ? Non, vous vous trompez. Cet homme habite un château splendide ; on lui sert vingt plats à sa table, où il se plaît à réunir tous ses maréchaux, tous ses généraux pour conspirer avec eux, de concert avec nos ennemis, contre la France qu'ils ont vendue.

Donc, ne votez plus jamais sans savoir ce que vous faites. Instruisez-vous et sachez vous montrer citoyens pour avoir le droit d'être électeurs. Les impôts deviendront lourds, il faut s'y attendre. Des hypocrites viendront à vous et vous diront : Vous comme la République est votre mère ! Au temps de l'empereur tu ne payais que tant, et maintenant tu paies davantage ! Répondez leur avec mépris : Retirez-vous Satan ! si nous payons si cher, c'est que nous acquitons la note des orgies de l'Empire. Encore vingt ans de ce régime, et la France s'effondrait au sein de toutes les conceptions qui, seules, ont rendu possible ce règne infâme. Qu'arrivera-t-il ? Je n'en sais rien, mais mon âme se refuse à pleurer le désastre de Sedan. César triomphant à la tête de ses maréchaux, c'était son despotisme affirmé pour de longues années encore. César captif et lâche, c'est l'Empire devenu impossible, grâce au dégoût qu'il inspire, et la France reprenant possession d'elle-même. Bénissons donc nos défaites, qui nous ont valu la liberté, en organisant les victoires qui nous rendront l'honneur et l'indépendance.

P. S. — On se demandera peut-être pourquoi ce langage de la part d'un aumônier de la garde sans avoir sollicité cette faveur, je n'ai pas, en l'acceptant, cru m'interdire le droit de juger l'Empire. Aimant la France plus que tout au monde, j'ai cru pouvoir signaler à l'opinion, d'un cœur ému, quelques unes des fautes qui l'ont plongé dans l'abîme. Ma conscience seule a inspiré ces lignes et je compte, pour m'encourager à les publier, sur la conscience de mes concitoyens. Qu'importe les vanités froissées en face des maux qui nous accablent et des souvenirs qui nous navrent ! L'heure est solennelle, et j'écris ces lignes à deux pas des patrouilles allemandes, dont j'aperçois les baïonnettes.

Si, ce qui à Dieu ne plaise, le retour de César me condamne à l'exil, en volant encore une fois la statue de la liberté, je m'y résignerai sans mérite, persuadé que nulle joie n'est comparable à celle que l'on éprouve d'avoir fait son devoir. Mais, si terribles que soient nos épreuves, j'ai foi en l'avenir de la patrie, parce que sa cause est celle de l'humanité. Toutes les nations sont guerissables quand le Christ les a touchées, et la France, j'en ai la confiance, sortira de sa chaudière, comme autrefois l'aigle de Patmos, purior ac viridior.

Et comment ne point espérer quand on voit les prodiges qui s'opèrent et la fièvre qui nous brûle ? Ah ! ne pleurons pas dans la poitrine de ses citoyens libres qui consentent à mourir. Redoutons seulement la licence qui, seule, peut compromettre encore nos libertés reconquises. N'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme, en réservant toutes nos colères pour les ennemis et nous-mêmes nous que, si le courage fait les vainqueurs, la concorde fait les invincibles.

Nancy, jour des morts 1870.

S.-P. MARCHAL.

L'instruction publique à Tours

Nous lisons dans la République :

On ne sait pas généralement que le délégué du ministre de l'instruction publique à Tours est une créature de M. Fourtoul. Le fait est affirmé, on ne peut se résigner à le croire. Rien, malheureusement, n'est plus exact.

L'homme qui dirige, à Tours, ce département si considérable, le premier de tous peut-être dans un gouvernement républicain, n'est autre, en effet, que M. Silvy, il a été l'un des plus dévoués serviteurs de l'empire. Voilà de nombreuses années qu'il fait partie de l'administration universitaire. Les différents ministres qui se sont succédés depuis Fortoul l'ont trouvé prêt à toutes les besognes. Ce n'est pas seulement un réactionnaire, c'est un clercal comme il fallait l'être pour plaire à Fortoul. Pour combler la mesure, M. Silvy est un bureaucrate, un formaliste dans toute la force de l'expression. Ainsi, il n'est pas seulement hostile par système aux idées nouvelles qu'il appartient à la République d'introduire dans l'enseignement, il a encore cette inertie, cet esprit d'inertie, ce tempérament routinier qui ont de tout temps, en France, paralysé l'exécution des mesures les plus utiles, et fait avorter les réformes les plus indispensables.

On comprend que la présence de ce fonctionnaire à la tête de l'instruction publique, soit un scandale et une affliction pour tous les républicains. Comment, se demande-t-on, M. Jules Simon a-t-il pu remettre à de pareilles mains l'administration de cet immense personnel, qui ne compte pas moins de 40,000 individus ? Quelle confiance pouvait lui inspirer M. Silvy ? N'était-ce pas mettre à la tête de la réaction tous les recteurs, inspecteurs et instituteurs de France.

Depuis son arrivée à Tours, M. Silvy n'a absolument rien fait... que les affaires des bonapartistes de toute espèce. Aucun changement n'a été opéré dans le personnel. Tout se trouve encore absolument dans le même état que la veille de la chute de l'empire. La réaction n'a que le vouloir : elle rencontrera partout, dans les villages comme dans les cités, les hommes et les institutions qui, en 1869, ont concouru au triomphe de la candidature officielle, et, en 1870, à l'adoption du plébiscite. Grâce à M. Silvy, la savante et puissante machine électorale est demeurée intacte et toute prête pour recommencer son jeu.

Nous dénonçons au gouvernement de Tours le péril qu'une telle situation fait courir à la République. S'il ne le voit pas, c'est qu'il est

au angle ou qu'il ferme sciemment les yeux. Allons donc, de rechef, être dupes et victimes de notre générosité et de notre faiblesse ? Puis que M. Silvy n'a pas su comprendre qu'il était de sa dignité de se retirer le 4 septembre, il faut que la République le lui signifie. Il est impossible qu'on laisse plus longtemps la direction de nos grands établissements d'enseignements, de nos lycées, de nos collèges, de nos écoles aux mains suspectes et perfides d'un réactionnaire clercal. L'indifférence du gouvernement équivaut à une trahison. Ce n'est pas avec des restes de Fortoul que l'instruction publique en France fera des citoyens républicains.

A l'appui de ce qu'on vient de lire, nous citerons un fait personnel.

De nombreuses démarches ont été faites près de M. Silvy pour obtenir la révocation de M. Ballefin, ancien inspecteur des écoles primaires dans l'arrondissement de Roanne.

Il est de notoriété publique que sous l'empire, M. Ballefin était un des agents les plus zélés non pas du ministère de l'instruction, mais du ministère de l'intérieur, et que ses tournées d'inspecteur n'étaient, en général, que des tournées électorales.

Tout le monde, ici, sait cela, M. Silvy le sait aussi ; et le sait d'autant mieux que, pendant un mois, M. Ballefin a été suspendu de ses fonctions par M. le Préfet de la Loire.

M. Silvy n'a pas oublié son ancien serviteur. Si nous sommes bien renseignés, M. Ballefin occuperait à Montrivion un poste qui vaut au moins celui qu'il a perdu à Roanne.

M. Jules Simon, député de la gauche, a dit pourtant de bien belles choses sur la situation élevée que devait tenir l'instituteur dans un Etat démocratique. Comment se fait-il représenter par M. Silvy dont les favoris font de l'instituteur un porteur de bulletins.

Em. CURTOT.

Chronique locale

QUESTION DU COLLEGE

Affaire Tiby.

Rapport de cette semaine au Conseil municipal. Messieurs,

La commission que vous avez nommée dans votre séance du 17 octobre dernier, à l'effet de procéder à l'inventaire des meubles, objets mobiliers, matériels et immeubles par destination, se trouvant au collège de Roanne, vient vous rendre compte du travail que vous lui avez fait l'honneur de lui confier.

Elle croit devoir tout d'abord, vous rappeler qu'elle avait pour se guider l'inventaire de 1851 et celui de 1853 et le traité de 1858 dont elle regrette d'ignorer exactement le teneur. D'après les conventions consenties à ces trois époques par l'administration de la ville de Roanne et l'archevêché de Lyon, le dernier mandataire de l'archevêché devait représenter à vos délégués, sous peine de soustractions commises au préjudice de la ville :

1° Tous les meubles, objets mobiliers, matériels et immeubles par destination, consignés dans l'inventaire de 1851.

2° Ceux consignés dans l'inventaire de 1853.

3° Tout le mobilier acquis depuis les dates précédentes, et se trouvant actuellement au collège, et cela en vertu du traité de 1858 ainsi qu'il résulte d'une déclaration de M. Tiby dont nous devons nous prévaloir, puisque nous le répétons nous n'avons pu retrouver ce traité, qui, pourtant devait avoir sa place dans les archives municipales.

Ceci établi, vous comprendrez, Messieurs, l'importance de certains incidents qui ont fait maître notre visite au collège, visite qui dans votre pensée comme dans la nôtre, ne devait être suivant toute probabilité, qu'une visite de forme, et qui bien malgré nous, est devenue par la force des choses, une véritable perquisition.

C'est le 17 octobre au soir, que pour la première fois, votre Commission s'est rendue au collège pour y exercer le mandat que vous lui avez confié.

Pour rester dans les termes les plus exacts et les plus scrupuleux de la vérité, voici le procès verbal de cette visite, tel qu'il a été signé par l'unanimité de la Commission.

Ce jour-là 17 octobre 1870, nous soussignés Cosie, Cancelon, Miraud, Michalon et Pizet, composent la Commission nommée par le Conseil municipal de Roanne, dans la séance de ce jour, à l'effet de procéder à l'inventaire des meubles, objets mobiliers, matériels et immeubles par destination se trouvant dans le collège.

Nous étant présentés au collège, nous avons trouvé M. Tiby, principal, auquel nous avons fait part de notre mission. Ce dernier, sur notre demande nous a conduit dans divers appartements. Nous visitâmes l'office, lorsque M. Tiby nous fit cette observation : Qu'un inventaire lui paraissait inutile à l'égard de l'archevêché, puisque d'après le traité de 1858 tout le mobilier appartenait à la ville, qu'en ce qui le concernait il croyait n'avoir qu'à nous faire visiter le collège, pour nous convaincre qu'il y avait beaucoup plus de mobilier que n'en indiquait les inventaires précédents que le recensement que nous faisons n'avait de raison d'être qu'à l'égard de M. Pourrat, mais que néanmoins il se tenait à notre disposition.

Puis, M. Tiby nous a adressé cette question : « Pensez-vous que nous puissions réclamer divers objets provenant de dons faits à nous personnellement. »

La Commission a été unanime pour répondre oui.

Nous allions nous retirer après avoir terminé la visite générale du collège, lorsque M. Tiby nous dit : « Quant aux objets que je réclame, vous pouvez compter qu'il ne sera touché à rien, à moins que vous ne soyez présents. »

Tel est, Messieurs, le premier procès-verbal

signé par tous les membres de la Commission.

Le 25 octobre, la Commission moins M. Miraud, empêché, retourna au collège pour continuer l'inventaire et visiter spécialement la sacristie et la chapelle, comme dans la séance précédente, elle se fit assister par M. Tiby.

Si vous vous rappelez ce que nous disions au début de ce rapport, vous savez que nous avions à consulter l'inventaire de 1851, celui de 1853 et le dernier traité de 1858.

Pour procéder avec ordre, la Commission se fit d'abord représenter les objets indiqués dans l'inventaire de 1851. Il ne s'éleva à cet égard, aucune difficulté, mais dès qu'il fut question de l'inventaire de 1853, M. Tiby éleva des prétentions de nature à éveiller notre défiance et à nous donner des soupçons, qui malheureusement furent bientôt justifiés.

Comme précédemment, nous reproduisons textuellement le procès-verbal dressé et signé par les membres présents de la Commission :

« Ayant invité M. Tiby à nous représenter les objets portés dans l'inventaire du 31 août 1853. Ce dernier n'a pu obtempérer à notre demande, puis il s'est récrié contre M. Mathet, président supérieur, en disant qu'il était fou d'avoir compromis l'archevêché, comme il l'avait fait dans ses traités avec la ville, bref, qu'il ne connaissait pas cet inventaire. »

« Un membre de la Commission fit alors offrir à M. Tiby que cet inventaire, qu'il disait ne pas connaître, était porté précisément sur le carnet qu'il avait entre mains quatre fois après l'inventaire 1851. »

« M. Tiby s'est vu alors dans la nécessité d'avouer qu'il ne pouvait représenter les objets en question, les ayant fait enlever et conduire chez M. Vial, curé de la paroisse Saint-Louis, en présence d'un aveu semblable. La Commission a été tout à la fois, étonnée et alléguée ; elle a demandé énergiquement la conduite de M. Tiby, en lui rappelant l'engagement qu'il avait pris vis-à-vis d'elle dans sa première visite. Il ne sera touché à rien à moins que vous ne soyez présents. »

Tout d'abord, nous pensions, Messieurs, qu'il était de notre devoir de nous rendre à l'instant chez M. Vial, pour faire le recensement des soustractions commises au préjudice de la ville, mais sur l'invitation d'un de nos collègues et pour éviter un scandale, nous nous sommes contentés de faire sur une feuille séparée l'inventaire des objets enlevés d'après une note qui nous a été fournie par M. Tiby, la déclaration suivante, qui, outre quelle garantit l'authenticité de l'inventaire, est un aveu dont vous apprécierez et la moralité et l'importance :

Objets enlevés par M. Tiby, si déclarés par lui être déposés chez M. Vial curé de Saint-Louis.

- 1 grand et 1 petit tapis, — 1 petit verre, — 1 chappe, — 2 dalmatiques, or, fin, 6 blanc et rouge, — 1 chasuble argentée, 1 or, 1 brodée, — 1 humeral, — 2 évangélistes, — 1 coussin, — 1 grande croix et 2 chandeliers (acolytes), — 3 missel (non enlevés), — 3 chasubles blanches, — 3 rouges, 1 violette, 2 ordinaires violettes, 2 ordinaires blanches, 3 ordinaires rouges, — 2 tableaux pour la messe, — 2 chasubles noires, — 1 enseigne, navettes bénetier, — 2 étoles, — 3 étoles ordinaires, — 1 pied-en en bois, — 1 aube non faite, 7 aubes en tulle, 9 mousseline, 9 ordinaires, — 4 nappes de communion, — 1 dessus d'autel damassé, 7 ordinaires, — 10 douzaines d'amiens, — 11 douzaine purificatoire, — 9 douzaines manuterges, — 26 corporaux, — Une ganiture brochée, 7 ordinaires, — 31 grands surplis, 12 petits, 7 ordinaires, 4 petits, — 4 petites aubes, — 9 soutanes rouges, — 2 cordons rouges, 4 neufs, 12 usés, — 10 tapis d'autel, — 4 garnitures, — 2 petites aubes, — 2 petits surplis, — 4 linges ecclésiastiques portés à l'inventaire, — 8 candélabres, 4 id., — 4 flambeaux, — 2 pour l'exposition, 2 petits chandeliers, — 4 petits candélabres avec chandeliers, — 1 barrette en cristal, — 1 moule pour les hosties, — 20 vases, — 2 colonnes, — 2 urnes, — 1 niche, — 3 paires barettes en verre, — Tenture de reposoir, 10 grands chandeliers (6 grands 4 moyens), 12 petits.

Les objets d'autre part détaillés ont été enlevés du collège par M. Tiby mandataire de Monseigneur l'archevêque de Lyon.

Croyant que M. Tiby avait droit de nous réserver de les rendre, dans le cas où ce droit ne serait pas reconnu par juge compétent.

Je déclare en outre que tous les livres ont été enlevés par moi, comme ne faisant pas partie du mobilier ; ces livres en dehors des fournitures et livres classiques, ou destinés aux prix pouvaient représenter une valeur approximative de 300 à 350 fr.

25 octobre 1870.

TIBY,

mandataire de Mgr. l'archevêque de Lyon

Enfin M. Tiby croit aussi devoir faire une réserve expresse pour l'orgue de la chapelle, n'ayant donné aucun des droits que Mgr peut avoir sur lui.

TIBY.

A la suite de la note des objets extraits du collège, vous pourrez lire sous la signature de M. Tiby, les lignes qui suivent :

« Les objets d'autre part ont été enlevés du collège par M. Tiby, mandataire de Monseigneur l'archevêque de Lyon. Croyant que Monseigneur y avait droit et sous réserve de les rendre dans le cas où ce droit ne serait pas reconnu par juge compétent, je déclare en outre que tous les livres ont été enlevés par moi, comme ne faisant pas partie du mobilier ; ces livres en dehors des fournitures et livres classiques, ou destinés aux prix, pouvaient représenter une valeur approximative de 300 à 350 fr. 25 octobre 1870, signé Tiby, mandataire de Mgr. l'archevêque de Lyon. »

Enfin, M. Tiby croit aussi devoir faire une réserve expresse pour l'orgue de la chapelle, n'ayant donné aucun des droits que Mgr peut avoir sur lui, signé Tiby. »

Très-certainement vous remarquerez comme nous le changement de langage de M. Tiby du 17 au 25 octobre. Le 17 M. Tiby trouvait notre visite inutile et s'en rapportait entièrement au traité de 1858, qui faisait de tout le mobilier du collège la propriété de la ville. Le 25, l'attitude du mandataire de l'archevêché est toute différente ; pris en flagrant délit de détournement, il ne connaît ni l'inventaire de 1853, ni le traité de 1858 ; il ne connaît plus que les intérêts de l'archevêché, intérêts qui lui inspirent une infinité de réserves.

Mais ce n'est pas tout, la Commission avait pour cette journée terminée son travail, lorsque apprend que M. Tiby avait enlevé d'autres objets qui avaient été conduits chez les

Petites sœurs des pauvres. Elle prévient M. le Maire qui envoie aussitôt M. le commissaire de police et pour l'assister, un membre du Conseil municipal à l'effet de faire une enquête, voici le procès verbal qui consigne les résultats de cette enquête :

« L'an mil huit cent soixante-dix et le vingt-cinq octobre à cinq heures du soir, Nous, Victor-Adolphe Besson d'Ascar, commissaire de police à Roanne (Loire). Sur l'ordre qui nous a été donné par le maire de cette ville, nous sommes transportés dans l'établissement des Petites sœurs des pauvres, quai de Bassin, avec M. Denis, membre du Conseil municipal, à l'effet d'assister ce dernier, chargé de faire représenter tous les objets qui ont été récemment transportés du collège de cette ville dans ledit établissement et d'en constater le nombre et la nature.

« Madame la supérieure des petites sœurs des pauvres, invitée à nous représenter lesdits objets nous a dit qu'ils consistent en trois caisses, trois corbeilles en osier, une grande quantité de vieux sabots et de vieux képis et en une certaine quantité de linge. Nous avons successivement constaté la présence de ces objets dans les divers endroits où ils étaient déposés et nous avons donné, comme suit l'inventaire du linge dont il s'agit : quarante draps de lit ; six couvertures en laine, deux couvertures en coton, cinq nappes, dont deux grandes et trois moyennes, quatre vingt-dix essies-mains ou serviettes, quatorze torchons en toile fine, seize torchons en grosse toile, un couvre-pieds, dix-huit enveloppes d'oreiller.

« Madame la supérieure nous ayant assuré qu'il n'existait pas d'autre chose venant du collège dans son établissement, nous sommes retirés et avons de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé, après lecture faite avec ledit M. Denis, les jour, mois et an que dessus, signé, Denis, Besson d'Ascar.

« Le lendemain 26 octobre, la Commission était réunie dans le cabinet de M. le Maire à l'Hôtel-de-Ville, instruites des tristes constatations faites par M. le commissaire de police, quel ne fut pas son étonnement en voyant M. Tiby venir se plaindre de l'enquête faite chez les petites sœurs. A ce propos un altercation eut lieu entre M. le Maire et M. Tiby. L'administration ne méritait qu'un reproche c'était de n'avoir pas plutôt exercé sa surveillance sur M. Tiby.

« A la suite de la discussion qui eut lieu dans le cabinet de M. le Maire. La Commission assistée de M. le commissaire de police, de M. Denis et de M. Tiby, se transporta chez les petites sœurs des pauvres et la l'ex-principal du collège fait d'abord observer que le linge qu'il avait fait transporter chez ces dames lui appartenait comme lui ayant été donné en paiement par Madame Colombat, or, le procès-verbal de M. le commissaire de police qui sera ci-après transcrit dément cette assertion de la façon la plus péremptoire : Dès lors que le linge en question était primitivement marqué C. R. S'il avait été donné à M. Tiby, il n'aurait pas eu une marque destinée à le faire considérer comme appartenant au collège et partant à la ville, ce qui était vrai c'est que parmi les objets trouvés chez les petites sœurs étaient des caisses de livres de comptes qui pouvaient être considérées comme appartenant à M. Tiby et qui du reste lui ont été remis, quant au linge, les premières explications fournies par l'ex-principal du collège étaient tellement inadmissibles, que lui-même a abandonné ce système de défense dès qu'il a vu qu'on constatait que les marques du linge avaient été enlevées pour y ajouter un P. M. Tiby a alors déclaré qu'il avait dit aux sœurs du collège de lui faire un ballot de linge équivalent à 400 fr. pour remplacer celui qui lui avait été donné par Madame Colombat.

« M. Tiby invité à signer notre procès-verbal s'y est refusé, mais il a pris l'engagement de réintégrer les objets inventoriés dans le procès-verbal qui précède.

« En effet, les objets ont été transportés par la voiture des petites sœurs au collège où étant arrivés, le procès-verbal suivant y a été dressé.

déclare qu'il ne sera touché à rien, à moins que nous ne soyons présents, et que du 17 au 25 il fait transporter dans deux maisons différentes une partie du mobilier du collège et qui sait s'il y en a pas d'autres. Lorsque nous n'avons entendu nier l'existence d'un inventaire dont il avait la copie entre les mains, lorsque nous avons pu consigner dans plusieurs procès-verbaux les contradictions sans nombre et ses explications incohérentes.

« Il ne nous appartient pas, Messieurs, de juger à notre gré M. Tiby, nous nous en rapportons à vous sur les conclusions qui sont prises contre ce dernier.

« Nous terminons, Messieurs, en vous félicitant de l'heureuse inspiration qui vous a conduit à changer l'administration du collège.

COSTE, MICHALON, A. CANCELON, MIRAUD, PIZET.

« Je sors à l'instant des bureaux de la sous-préfecture où l'on cause avec beaucoup d'animation d'une nouvelle qui me paraît être invraisemblable.

« Les séminaristes de Saint-Jodard formeraient une légion de volontaires dont M. Marion qui a failli être sous-préfet serait le commandant et M. Tylhaumonier.

« M. Tiby aurait ambitionné le poste pour utiliser un mobilier de sacristie d'occasion dont on ne connaît pas exactement la provenance, mais qui est, paraît-il, du meilleur goût.

A la suite des victoires remportées par les armées de Paris et d'Orléans, M. le maire a fait afficher la proclamation suivante :

Citoyens, Une immense victoire comme seuls savent les mériter les armées nationales, vient de couronner les efforts de notre gouvernement républicain.

C'est ainsi que la fière nation française devait répondre à l'invasion des barbares.

Dans la joie que nous ressentons tous, n'oublions pas que nous avons des familles malheureuses à soulager; que nous aurons des blessés dont nous devons soigner les glorieuses blessures.

« Que notre souscription pour les nécessités, que notre emprunt patriotique se ressentent des événements heureux qui sauvent la France républicaine.

Le maire, PEILLON.

Mairie de Roanne AVIS

« Les contribuables sont prévenus que la matrice des contributions personnelles et mobilières et des patentes pour 1871 sera déposée à la mairie à partir du 5 décembre jusqu'au 15 du même mois et qu'ils pourront en prendre connaissance.

Saint-Germain-Laval, 30 novembre 1870.

Monsieur le Directeur, veuillez être assez bon pour insérer dans votre prochain numéro, les lignes suivantes :

Conseils à un mobile : Ce jeune homme dont l'esprit est si subtil et la langue, surtout, si mobile, qui depuis peu a quitté les bancs de l'école; devrait au moins se rappeler l'histoire du jour, s'il ne peut connaître l'histoire ancienne; avec un peu plus de bonne foi, il pourrait dire que le suffrage universel, avant M. le Sous-Préfet, avait fait un peu justice de la popularité du maire de 22 ans dont il parle, et il avouerait qu'il a fait un bien fait de son application de son *Vox populi vox dei*, puisque son idole, aux dernières élections, n'a été élu qu'après un vote de ballottage, ayant précédemment échoué au premier tour de scrutin.

« Prenez garde M. le mobile, plus vous élèverez le piédestal, plus la chute pourrait être dangereuse; croyez-nous, prenez votre pistolet au lieu d'un chapelet, et ne sollicitez plus de congé, pour venir ici, uniquement, comme vous le dites, pour jouir du bel effet de vos diatribes et contre l'autorité locale, et contre les actes de M. le Sous-Préfet; plus d'une personne ici paraît disposée à vous traiter en petit garçon en vous pinçant le bout de l'oreille.

« Oh! si je m'appelais M. Lamy, ancien maire, je vous dirais: Laissez reposer en paix un maire très passé, je préfère un bonnet ennemi à un ami maladeur et votre caillon qui doit tuer la mouche sur son front m'épouvante.

Un électeur.

Monsieur, On me communique, aujourd'hui seulement l'article de M. Raffin, adjoint au maire de Roanne, qui a paru dans le numéro du Courrier du 27 novembre.

« Il ne m'appartient pas de défendre le Journal de Roanne, qui n'est ni ma propriété, ni celle de mon fils, contre l'interprétation à coup sûr singulière d'un article qu'il n'a fait que reproduire et il n'est pas dans mon caractère de mettre en cause des absents et de me préoccuper de certaines injures.

« L'affaire du charivari est bien connue, ici Elle a été exposée au précédent conseil municipal.

« Le jour où il eut lieu j'étais en voyage, je rentrai tard à Roanne, je ne fus prévenu de rien et c'est seulement entre dix heures et demie et onze heures, lorsque j'étais déjà au lit que monsieur le Sous-Préfet me fit prier de passer à son hôtel. Tout était fini lorsque j'arrivai. Je le quittai au bout d'un quart d'heure. J'aurais été prévenu de tout, qu'en présence d'ordres supérieurs donnés directement à des fonctionnaires qui dépendaient de lui, j'aurais, du m'abstenir. Ais-je besoin d'ajouter, ce que tout le monde sait à Roanne, que mes rapports avec M. Néel étaient purement administratifs que je n'assistais ni à ses fêtes, ni à ses réceptions, etc., que loin d'avoir été l'appui

J'ai été l'un des adversaires du candidat officiel, aux dernières élections législatives.

« Je vous prie, Monsieur, et au besoin je vous requiers d'insérer cette courte réponse à l'article de votre collaborateur M. Raffin A.

J'ai l'honneur de vous saluer, BOUILLER.

Le Journal de Roanne, propriété de MM. Boullier père et fils, citait le 20 novembre novembre un article de la *Décentralisation*, insinuant que j'étais au pillage.

« La *Décentralisation* a prétendu que cette réponse était longue.

« M. Amy, rédacteur du Journal de Roanne, m'a répondu : adressez-vous à la *Décentralisation*.

« Sur mon insistance ce dernier m'a proposé une réparation par les armes.

« Ces messieurs Boullier depuis longtemps écrivait en se cachant sous l'anonyme, ou en coiffant tantôt la perruque du père Laval, tantôt le chignon de mademoiselle Martin.

« Ce petit moyen était éminent et jugeant opportun de se mettre en sûreté, ils se sont mis sous la protection d'un bretteur.

« Le contingent à fournir par la ville de Roanne pour les dépenses de l'équipement et de la solde des mobilisés est fixé par le préfet à 471,000 fr. pour la ville de Roanne.

« Le Conseil municipal trouvant ce chiffre trop élevé a envoyé à M. le Préfet une Commission chargée de lui demander des explications. Cette Commission a fait son rapport au Conseil municipal, il en résulte que la ville n'a été ni illégalement ni arbitrairement imposée, mais que par suite de la mauvaise assiette de l'impôt elle paie deux fois plus qu'elle le devrait. Mais le moyen de renvoyer l'impôt en ce moment. Une seule chose est possible; payer, sauf à réclamer quand la paix sera faite et qu'on pourra traiter à loisir les questions de ce genre, c'est ce qu'a fait le Conseil. Il a consenti à payer la somme mise à la charge de la ville faisant toutes réserves.

« Nous reviendrons sur cette question dans notre prochain numéro en publiant le procès-verbal de la séance, aujourd'hui nous nous contenterons de dire pour expliquer tout ce qu'il y a d'anormal dans le chiffre du contingent mis à la charge de la ville; la ville de Roanne comme toutes les communes est tenue de payer la dépense totale des gardes mobilisés du département dans la proportion de l'impôt qu'elle paie. Or, elle paie pour ses quatre contributions directes à elle seule 165,000 fr., bien que sa population ne dépasse pas 20,000 âmes, alors que les 110 communes rurales de l'arrondissement ont la population s'élève à 238,000 âmes et que toutes proportions gardées, sont plus riches qu'elle, paient seulement 638,000 fr. En réalité, la ville de Roanne fournit donc plus de 700 fr. pour chacun de ses mobilisés, tandis que certaines communes riches ne paient que 200 fr.

« Mais à qui la faute ! Assurément ce n'est pas le gouvernement actuel qui a établi la base de l'impôt.

LES MOBILES DE LA LOIRE.

Nous lisons dans l'Eclair : Montbéliard, 27 novembre 1870.

A M. LE RÉDACTEUR DE L'ECLAIR DE ST-ETIENNE. Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser copie du rapport que je transmets ce jour au général sur le brillant engagement qu'a eu à subir hier le 1er bataillon de mon régiment.

« Partis de Bellegarde, en tête de la colonne, nous avons battu tous les bois à droite et à gauche de la route et nous sommes arrivés à Ladon au moment où une trentaine de obus débouchaient du bois.

« Immédiatement j'ai placé mes compagnies en avant du village et le feu n'a pas tardé à s'engager très vivement. Mes hommes ont montré un sang-froid auquel j'étais loin de m'attendre pour des troupes aussi neuves.

« Tous mes officiers étaient à leur poste, au milieu de leurs hommes, les encourageant et dirigeant leur tir.

« M. de Bussières, capitaine, est tombé grièvement blessé à la tête de sa compagnie.

« En résumé, mes hommes ont soutenu presque seuls, appuyés de deux pièces de canon, et pendant près de trois heures, tout l'effort de l'ennemi, infanterie, artillerie, cavalerie, supérieures en nombre. Ils n'ont battu en retraite que lorsque les munitions ont manqué, et que l'ennemi ayant amené des troupes fraîches menaçait de les envelopper. La retraite s'est effectuée sans désordre et j'ai pu reformer mon bataillon en arrière de la colonne.

« Voici le détail de mes pertes : Tués : 8 ; Blessés : 50 ; Disparus : 56 (dont quelques-uns sont rentrés).

« Tel est, mon colonel, le récit des faits que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance. Veuillez agréer, etc.

« Le commandant du 1er bataillon, DE CIRACIL.

« J'ajouterai à ce rapport qu'aucun autre officier que M. le capitaine de Bussières n'a été blessé. Plusieurs ont reçu des balles soit sur le front de sabre, soit dans les vêtements.

« Ainsi, M. le sous-lieutenant Claudin a reçu deux balles, l'une amortie par un bouton seulement la contusion à la poitrine, l'autre dans le pantalon.

« La conduite du 1er bataillon au combat de Ladon lui a valu de la part du général en chef la mise à l'ordre de l'armée.

« J'extrais de cette mise à l'ordre ce qui regarde mon régiment.

« Vive à jamais notre France bien-aimée ! Je me plais à le citer comme s'étant particulièrement distingué.

« Le 1er bataillon de la Loire n'a quitté le feu qu'après avoir brûlé ses dernières cartouches.

« Vive la France ! mes amis, bientôt nous recommencerons. Au quartier général, Bellegarde, le 25 novembre 1870.

Le général commandant le 20e corps d'armée. Signé : CROUZAT.

« Le même jour, 24, le 2e bataillon continuait, au-delà de Bellegarde, avec sa division, sur la route de Boiscommun et Beauce, où nous devions attaquer l'ennemi. Arrivés à Montliard, l'ennemi nous est signalé en avant de Saint-Loup et à Boiscommun. Nous lui avons envoyé quelques obus, auxquels il n'a pas répondu.

« Un brillant engagement de cavalerie a eu lieu dans Boiscommun, entre nos lanciers et des uhlands. Nous sommes restés en bataille jusqu'à deux heures environ; puis j'ai reçu l'ordre d'aller, avec mon bataillon, éclairer Boiscommun, Montbarrois et Saint-Loup, quatre kilomètres en avant du gros de l'armée qui devait se porter à notre secours si nous engagions l'action.

« Arrivés sur la route de Boiscommun à Saint-Loup, à hauteur de Montbarrois, les habitants m'ont signalé les éclaireurs ennemis à Saint-Loup. Et, en effet, car au moment même, deux cavaliers débouchaient sur la route, de derrière une haie; ils se sont retirés rapidement, dès qu'ils nous ont aperçus; pas assez rapidement cependant pour éviter une balle, au jugé.

« J'ai donné à l'ordre au commandant de Latour du Pin de déployer une compagnie en tirailleurs, fouiller le petit bois à gauche de Saint-Loup, en appuyant par une deuxième compagnie le reste du bataillon en réserve. Cet ordre a été exécuté avec intelligence et rapidité. Néanmoins, il ne nous a pas été possible de cerner ces cavaliers, avec lesquels nous avons échangé quelques coups de fusils; ils se sont repliés sur Beauce, où se trouvait le gros des forces de l'ennemi.

« L'escadron auquel appartenait les éclaireurs que nous avons délogés de Saint-Loup, a également rallié rapidement Beauce sous le feu de nos tirailleurs, sans répondre, nous estimant probablement beaucoup plus nombreux que nous n'étions.

« Ayant rallié mes deux compagnies, je me suis dirigé sur Boiscommun, à nuit noire où j'ai reçu l'ordre de cantonner.

« Le lendemain, il m'a été envoyé une batterie d'artillerie et un peloton de cavalerie, et l'avis d'attaquer.

« J'ai pris mes positions de combat. L'ennemi ne s'est pas présenté.

« Les deux compagnies (6e, capitaine Dugas, et 7e, capitaine Gréin) envoyées en reconnaissance, la 7e a tué deux éclaireurs à l'ennemi.

« J'ai reçu l'ordre de rentrer à Montliard, en laissant une compagnie à Boiscommun. Recevez, monsieur, mes cordiales salutations.

Le lieutenant-colonel, POYETON.

« Voulez-vous savoir ce que la Prusse a coûté à sa plus fidèle alliée ? Le voici : La Bavière a fourni, en tout, 124,000 hommes à la Prusse pendant la guerre actuelle. Il reste encore 94,000 hommes de l'armée bavaroise sur notre territoire.

« On peut juger par là des pertes énormes qu'elle a subies.

« N'est-on pas curieux d'apprendre ce qu'elle y aura gagné ? Elle y a perdu son autonomie et va devenir une simple province allemande, administrée par trois ou quatre préfets.

ERRATA

« On nous signale quelques inexactitudes dans la 1re liste de souscriptions de la ville de Roanne, publiée dans notre numéro de dimanche dernier 1er M. de Renneville a donné 80 mesures de seigle, 20 mesures de froment et 4 chars de fagots au lieu de 20 fr et 20 mesures comme nous l'avons imprimé.

« 2e An lieu de M. Barge de la Livatte, il faut lire MM. Barge et Bonnaud pour un don de 50 mesures de froment.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME 15, place Vendôme, — Paris Opérations de banque et de bourse; Emissions, — souscriptions; Négociation de toutes valeurs; Participations aux Emprunts publics; Arbitrages permanents pour les porteurs de titres sans revenus. — Renseignements spéciaux à ce sujet.

Pour le conseil d'administration, Le président, G. d'HESSÈQUES, Député au Corps législatif.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, Jeudi 10, Vend. 11. Rows include Froment, Seigle, Orges, Avoine, Haricots, Farine, Pain blanc, Pain bis, Pain de ménage, Foin, Paille, Oeufs, Beurre.

Bureaux : place de l'Hôtel-de-Ville
A ROANNE

LE
PETIT JOURNAL
DE LA FRANCE CENTRALE

Quotidien, politique, le plus grand, le mieux informé de tous les petits journaux

SERVICE SPECIAL DE DEPECES TELEGRAPHIQUES

DE PARIS, TOURS, LONDRES, BALE ET BERLIN

ABONNEMENTS

Trois mois	5 fr.
Six mois	9 fr.
Un an	18 fr.

ANNONCES

Une seule insertion, la ligne	1 fr. 00
Répétées	0 fr. 50
Annuelles	0 fr. 25

5 CENTIMES LE NUMÉRO 5

GOUDRON EN LIQUEUR
de DESHAYES, pharmacien à VENDOME
QUALITÉ SUPÉRIEURE. — RÉDUCTION DE PRIX.
Le flacon, 1 fr. 60; le 1/2 flacon, 1 fr.
MAUX DE DENTS
Guérison instantanée et plombage par le Baume sédatif Chantard.
Prix : 1 fr. 50.
Dépôt à Roanne, chez M. GARNIER, pharmacien. 789

MUSCULINE-GUICHON
POTIONS ALCOOLIQUES
Propriété au dépôt de l'entre-bas-des-bains (18).
La Musculine-Guichon donne des résultats vrais et surprenants dans la Goutte, le Rhumatisme, l'Arthrite, la Diarrhée chronique, la Borré, l'Épilepsie, les Fontaines alcooliques, les névroses, les affections cutanées, le traitement le plus efficace, le plus sûr, le plus agréable, le plus économique.
Traitement complet, pour 15 jours, 80 fr.
S'adresser au procureur du Monastère.
Dépôt chez G. LAMBERT, ph. rue du Collège, 20

FONDERIE DE CUIVRE
Maison Perrin fils aîné
Place du Marché, à Roanne
Successeur, Louis DEVILLIÉ,
Contre-maître intéressé, BARRET,
Ont l'avantage de prévenir les clients qu'ils feront tous leurs efforts pour rendre les commandes dans le plus bref délai.
SPÉCIALITÉ DE FONTAINES ET ROBINETS ET CORPS DE POMPE 88

PLUS DE HERNIES
Guérison radicale des Hernies et Descendentes
Méthode de Simon. (Notice envoyée franco sur demande.) Écrire franco à M. M. G. Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de M. Simon, ou à la Ph^o Briand, aux Herbiers (Vendée).

A VENDRE
Avoines, Foin et Pailles
S'adresser à M. GRIVOLAT
Magasin Limousin, à Roanne. 861

A VENDRE A L'AMIABLE
Pour entrer en jouissance de suite.
UNE TRÈS-JOLIE
Maison de campagne
Située au bourg de Villereux
Cette maison, formant un bel appartement de 5 pièces tapissées, avec cheminées de marbre, est entièrement neuve et jouit d'une vue très-agréable.
Elle est bâtie au milieu d'un clos de vigne, avec un jardin fantaisie, planté d'un grand nombre d'arbres fruitiers et d'agrément.
On donnera toutes facilités pour le paiement.
Pour les renseignements, s'adresser à M^e AUROUX, notaire à Roanne. 84
Un TENEUR DE LIVRES ayant plusieurs heures de disponibles par jour désire trouver à les employer.
S'adresser au bureau du journal.
Roanne, imprimerie Marion et Vignal.]

AVIS
Le sieur Jean Creuzille père, maître plâtrier-peintre à Roanne, informe le public que, suivant acte passé devant M^e Helle, notaire à Roanne, le 18 octobre 1870, enregistré, il a, conjointement avec Françoise Bernard, son épouse, fait abandon à ses enfants : 1^o des immeubles qu'il possédait; 2^o des matériel et marchandises attachés à sa profession de plâtrier-peintre et de fabricant de lettres et attribut en relief; et 3^o de toutes les créances sans exception pouvant lui être dues soit pour fournitures, soit pour travaux terminés ou en voie d'exécution.
Que, par ce même acte, tous pouvoirs nécessaires ont été donnés à Antoine, Pierre et Joseph Creuzille, ses trois fils aînés, à l'effet de, ensemble ou séparément, régler et arrêter tous comptes avec tous débiteurs ou créanciers des donateurs; en toucher ou payer le montant.
M. Creuzille père prévient en outre ses locataires qu'ils se libéreront valablement, en payant entre les mains de Antoine Creuzille, son fils aîné, sur ses simples quittances, le montant de leurs loyers à échoir le premier novembre 1870.

AVIS
Les mariés Jacques Cherpin et Aimée Bilet, ayant acquis du sieur Jules Gauthier le fonds d'épicerie et de mercerie qu'il exploitait au bourg de la commune de Saint-Victor-sur-Rhins, préviennent le public que tous ceux qui pourraient avoir des réclamations à faire sur ledit fonds sont invités à les présenter dans le délai de 10 jours, à partir de ce jour; passé ce délai, ils se libéreront du prix d'achat entre les mains du vendeur.

ELIXIR DU COIRON
3 MÉDAILLES DE 1^{re} CLASSE
Premier apéritif et digestif de table
COMPAREZ ET JUGEZ
Mêlé à l'eau, l'Élixir du Coiron est plus apéritif que l'absinthe et remplace les effets pernicieux de celle-ci par des propriétés bienfaisantes.
Pris après les repas, il est plus tonique que la chartreuse; il stimule et dégage l'estomac et dissipe instantanément les aigreurs.
A ces effets bienfaisants, constatés par 4 jurys successifs, l'Élixir de Coiron joint un goût délicieux et une composition rigoureusement invariable.
36 fr. les 12 litres pris en fabrique 60 fr. rendus franco de tous frais à domicile. Chaque bouteille porte le cachet et la signature de M. Delonze fils aîné le seul fabricant à Villeneuve de Berg (Ardèche) Se vend au détail, chez M. MARVALLIN, liquoriste, rue Impériale, 78, à Roanne. 849

EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J.V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces Produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits ordinaires — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux autres, et les plus renommés, si même ils ne les surpassent.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Rouen, Bourges.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS

A louer à la Toussaint
APPARTEMENT
Composé de 6 pièces, 2 cabinets, buchers, cave et grenier.
Rue Nationale, n^o 1, au 1^{er} étage, maison Peillon. 87
S'adresser à M. VUILLEMIN, au 2^o.

M. CHALAS chef d'institution
rue Traversière,
à l'honneur de prévenir les familles que l'ouverture de ses cours aura lieu le lundi 10 octobre. 86
Pour tout ce qui doit être signé,
Le gérant, V. GANTAY.